

**COMMUNE DE BAYONNE**

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021  
DELIBERATION N° DE-2021-060**

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni la salle Lauga, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES (jusqu'à 19h15), M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE (jusqu'à 00h10), Mme BRAU-BOIRIE, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA (à partir de 18h00), Mme ZITTEL (jusqu'à 23h40), Mme BENSOUSSAN (jusqu'à 00h15), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme LOUPIEN-SUARES à Mme CASTEL (à partir de 19h15), M. AGUERRE à Mme DUHART (à partir de 00h10), Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE, M. ARCOUET à M. UGALDE, Mme ZITTEL à M. SÉVILLA (à partir de 23h40), Mme CAPDEVIELLE à M. ETCHETO

**Absent(s) :**

Mme BENSOUSSAN (à partir de 00h15, pour le vote des délibérations n°DE-2021-075 à 077)

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

---

*Entendu le rapport de Mme DURRUTY,*

**OBJET : FINANCES** – Exercice 2021 - Budget principal - Budget primitif.

Le projet de Budget primitif de la Ville de Bayonne pour l'année 2021, dont le montant s'élève à un peu plus de 100 M€, s'inscrit, comme le Budget 2020, dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19.

Pour la Ville, cette crise se traduit notamment par une baisse significative de ses recettes de fonctionnement, pour un montant estimé à 1,9 M€. Malgré cela, la

Municipalité a décidé, pour la douzième année consécutive, de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe.

Dans ce cadre très contraint, le maintien des équilibres financiers et la préservation de l'autofinancement ne pouvaient s'obtenir qu'en maîtrisant l'évolution des dépenses de fonctionnement. Dans cette optique, les propositions de dépenses de fonctionnement ont dû respecter un cadrage strict, soit une évolution nulle pour les charges à caractère général ainsi que pour les participations et les subventions, et cela par référence au compte administratif 2019, l'année 2020 étant trop atypique au regard d'une activité des services municipaux largement réduite durant les périodes de confinement.

Ainsi, dans ce rapport de présentation, il est fait référence dans les tableaux d'évolution au budget primitif et au compte administratif 2019, hormis pour la fiscalité, pour laquelle l'année de référence dans le cadre de la réforme fiscale est le compte administratif 2020.

Par ailleurs, il est souligné que ce budget primitif permet l'engagement du plan pluriannuel d'investissement de la Ville, traduisant la réalisation des projets de la mandature, avec un volume d'investissement très significatif, en cohérence avec les projections financières pluriannuelles présentées lors du débat des orientations budgétaires.

Le présent rapport présente successivement les recettes et les dépenses de fonctionnement, l'autofinancement, les investissements et leur financement.

## I - La section de fonctionnement.

### 1) Les recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de fonctionnement inscrit au budget primitif 2021 est de 72 652 K€, en très légère hausse (+ 0,3 %) par rapport à celui du budget primitif 2019.

#### Répartition des recettes de fonctionnement par chapitre

K€	BP 2019	CA 2019	BP 2021	Evolution BP 2021/BP2019
<b>Fiscalité directe et compensations</b>	34 467	34 921	36 028	4,5%
<b>Fiscalité indirecte</b>	4 364	5 647	5 300	21,4%
<b>Attribution de compensation CAPB</b>	14 912	14 884	14 884	-0,2%
<b>Dotations et subventions</b>	9 272	9 157	9 096	-1,9%
<b>Produits des services et du domaine, loyers</b>	8 000	7 772	6 044	-24,5%
<b>Produits exceptionnels</b>	250	866	200	-20,0%
<b>Atténuations de charges</b>	340	409	400	17,6%
<b>Travaux en régie</b>	550	609	600	9,1%
<b>Reprises de provisions</b>	260	117	100	-61,5%
<b>TOTAL</b>	<b>72 415</b>	<b>74 382</b>	<b>72 652</b>	<b>0,3%</b>

Ce tableau illustre l'impact de la crise sanitaire sur les ressources de la collectivité, qui se situent à peine au-dessus de celles du budget primitif 2019, et très nettement en dessous de celles constatées au compte administratif de cette même année (- 1,7 M€). Dans le détail, les évolutions par chapitre budgétaire (par type de ressource) sont très contrastées, avec notamment un produit fiscal plutôt dynamique (qu'il s'agisse de la fiscalité directe ou indirecte), peu soumis aux effets de la crise, et, au contraire, des produits des services et du domaine très fortement impactés.

## a) La fiscalité directe

L'année 2021 verra la mise en œuvre d'une nouvelle réforme de la fiscalité locale, avec notamment, pour les communes, la suppression de la taxe d'habitation des résidences principales. La structure des produits fiscaux perçus s'en trouve profondément modifiée.

Si 85 % des contribuables bayonnais ont déjà vu leur taxe d'habitation progressivement disparaître entre 2018 et 2020 (les 15 % restants ne paieront plus de taxe d'habitation en 2023), il convient de rappeler que la Ville a perçu jusqu'en 2020 l'intégralité du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales, soit 19 M€, l'État assurant jusqu'alors le reversement de l'intégralité de cet impôt aux communes.

A compter de 2021, la taxe d'habitation des résidences principales devient une recette du budget de l'État. La taxe d'habitation demeurera perçue par les communes pour les seules résidences secondaires. Cela représente un produit fiscal de 1,65 M€, et la majoration de 35 % sur ces mêmes résidences secondaires générera une ressource supplémentaire de 489 K€ en 2021.

Cette disparition du produit fiscal de 19 M€ de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, produit qui représente 10 M€ pour Bayonne. Ce montant ne permettant pas une compensation à l'euro près comme le prévoit la réforme, la Ville se verra attribuer en 2021 une allocation compensatrice d'environ 9 M€. En l'état actuel des dispositions législatives de cette réforme, cette allocation compensatrice devrait progresser tous les ans dans les mêmes proportions que la base du foncier bâti de la commune.

Le nouveau taux de foncier bâti de la Ville s'établit à 32,50 % en 2021, en additionnant les taux 2020 de la commune (19,03 %) et du Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques (13,47 %). C'est ce taux cumulé que le contribuable verra apparaître en 2021 sur son avis d'imposition, dans la colonne "taxe sur foncier bâti de la commune", en substitution des deux anciens taux.

De ce fait, le produit communal de foncier bâti atteindra 24,3 M€ en 2021 (14,3 M€ pour l'ancienne part communale et 10 M€ pour l'ancienne part départementale).

Il convient de noter également qu'une baisse de la taxe foncière pour les locaux industriels a été adoptée en Loi de finances 2021. Dans le cadre de la baisse des impôts de production annoncée par le Gouvernement, la taxe foncière sur les propriétés bâties payés par les entreprises au titre de ces locaux est diminuée de moitié. Cette exonération, qui représente pour Bayonne une perte de produit évaluée à 190 K€, est intégralement compensée par l'État.

Nouvelle répartition et prévision du produit fiscal au budget primitif 2021

K€	BP 2019	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Evolution BP 2021 / CA 2020
<b>Taxe d'habitation (uniquement produit résidences secondaires en 2021)</b>	17 946	18 087	18 351	1 656	-91,0%
<b>Taxe d'habitation majoration résidences secondaires</b>	456	470	488	489	0,2%
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>	13 854	13 956	14 399	24 353	69,1%
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>	68	64	54	59	9,3%
<b>Compensation exonérations de taxe d'habitation</b>	1 987	1 987	2 076	9 054	336,1%
<b>Compensation exonérations de taxe foncière et fonds national de garantie des ressources</b>	94	99	103	357	246,6%
<b>Rôles supplémentaires et taxes sur les friches commerciales</b>	60	258	308	60	-80,5%
<b>TOTAL</b>	<b>34 465</b>	<b>34 921</b>	<b>35 779</b>	<b>36 028</b>	<b>0,7%</b>

Au total, le produit de la fiscalité directe est estimé à 36 M€ pour l'année 2021, contre 35,8 M€ au compte administratif 2020, soit une progression de 0,6 %, notamment sous l'effet de la revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives (+ 0,2 %).

#### b) La fiscalité indirecte

La fiscalité indirecte est composée de la taxe additionnelle aux droits de mutation, de la taxe de séjour, de la taxe locale sur les publicités extérieures, ainsi que de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

La recette des droits de mutation, assise sur le volume et le prix des transactions immobilières sur le territoire de la commune, est passée de 3 616 K€ à 3 487 K€ en 2020 (- 3,6 %). Si la crise sanitaire n'a pas eu l'effet redouté sur le marché de l'immobilier, il est constaté toutefois un léger tassement. A ce stade, la prévision pour 2021 se base sur la moyenne des recettes constatées entre 2018 et 2020, soit 3 400 K€.

La taxe de séjour a en revanche fortement pâti de la crise. Constatée en 2019 à près de 500 K€, incluant 200 K€ de taxe collectée par les plates-formes intermédiaire de paiement pour la première année (type Airbnb...), la recette a chuté de 29 % en 2020 (soit - 150 K€), pour se situer à 350 K€. La prévision 2021 est basée sur ce montant collecté en 2020.

Concernant la taxe sur la publicité extérieure, en application des tarifs et compte-tenu des surfaces taxables constatées en 2020, le produit 2021 devrait se situer à 600 K€.

Enfin, la taxe sur la consommation finale d'électricité est inscrite pour 950 K€, cette recette stagne voire à tendance à légèrement se tasser depuis 2018.

Répartition du produit de fiscalité indirecte

K€	BP 2019	CA 2019	BP 2021	Evolution BP 2021/BP2019
<b>Droits de mutations</b>	2 500	3 616	3 400	36,0%
<b>Taxe de séjour</b>	302	491	350	15,9%
<b>Taxe sur les publicités extérieures</b>	530	561	600	13,2%
<b>Taxe consommation finale d'électricité</b>	1 032	979	950	-7,9%
<b>TOTAL</b>	<b>4 364</b>	<b>5 647</b>	<b>5 300</b>	<b>21,4%</b>

c) Les dotations, participations et subventions

Le chapitre des dotations, participations et subventions représente un montant cumulé de ressources de 9,1 M€, comparable à celui constaté au compte administratif 2019.

Il comprend notamment 7 742 K€ pour la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État. La dynamique démographique de la Ville lui permet de bénéficier d'une progression de 100 K€ entre 2020 et 2021, et de 2,7 % depuis 2019, qui prend en compte les trois composantes de la DGF, part forfaitaire, part péréquation et part solidarité urbaine.

La prévision relative aux autres participations et subventions de fonctionnement s'établit à 1 354 K€. Ce montant regroupe les financements versés par l'État, l'Union européenne, les autres collectivités locales et diverses institutions publiques, dont notamment la Caisse d'allocations familiales au titre de la politique jeunesse et petite enfance. Ce poste de recette affiche une baisse sensible (- 300 K€ par rapport au CA 2019), qui s'explique par le transfert en section d'investissement des subventions de l'ANAH au titre des missions d'ingénierie de l'OPAH-RU et des subventions FEDER pour l'opération Créacity.

Répartition du produit des dotations, participations et subventions

K€	BP 2019	CA 2019	BP 2021	Evolution BP 2021/BP2019
<b>Dotation Globale de fonctionnement Part forfaitaire</b>	5 508	5 515	5 436	-1,3%
<b>Dotation Globale de Fonctionnement Part Péréquation (DNP)</b>	677	650	806	19,1%
<b>Dotation Globale de Fonctionnement Part Solidarité Urbaine (DSU)</b>	1 357	1 340	1 500	10,5%
<b>Sous-total DGF</b>	<b>7 542</b>	<b>7 505</b>	<b>7 742</b>	<b>2,7%</b>
<b>Autres subventions et participations</b>	<b>1 730</b>	<b>1 652</b>	<b>1 354</b>	<b>-21,7%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 272</b>	<b>9 157</b>	<b>9 096</b>	<b>-1,9%</b>

d) Les produits des services, du domaine et les loyers

Les produits des services et du domaine, ainsi que les loyers commerciaux et associatifs perçus par la commune, subissent encore fortement les conséquences de la crise sanitaire en 2021. Après une baisse de 3 M€ en 2020 par rapport à 2019, le produit

2021 devrait être de l'ordre de 6 044 K€, soit une baisse de 1 728 K€ par rapport à 2019.

La prévision de recettes du stationnement sur voirie (Forfait post-stationnement compris), basée sur les encaissements des deux premiers mois de l'année 2021, est de 1 474 K€, contre 1 658 K€ constatés au compte administratif 2019.

Les redevances d'occupation du domaine public sont inscrites au budget primitif pour 902 K€, elles se situaient à 1 291 K€ en 2019. En 2021, il convient de prendre en compte les exonérations des terrasses pour le 1er semestre (200 K€), ainsi que la fin de la redevance d'occupation du stade Jean Dauger (180 K€) avec la mise en œuvre du bail emphytéotique administratif conclu avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro.

L'activité très réduite des équipements aquatiques (la piscine Lauga est fermée, le centre aquatique réservé aux usagers autorisés), engendre une perte de recettes 220 K€, avec un produit qui passe de 435 K€ en 2019 à 215 K€ en 2021.

La participation des familles aux crèches, sur la base de la fréquentation actuelle, devrait être de l'ordre de 1 035 K€ (1 082 K€ en 2019), et la participation des familles à la restauration et aux activités périscolaires se situer à 1 195 K€ (1 338 K€ en 2019). Concernant ce dernier point, quand bien même il est constaté une progression de la fréquentation, la Ville ne perçoit plus depuis 2020 la participation des familles de l'école de Largenté, qui s'est volontairement retirée du dispositif de restauration scolaire municipale (la dépense d'achat de repas baisse en contre partie).

Les refacturations aux budgets annexes des fêtes et temporada et des parcs de stationnement, ou aux autres organismes (CCAS, CAPB...), représentent au total 710 K€.

Quant aux loyers commerciaux et associatifs, ils sont inscrits pour 400 K€ en 2021 (684 K€ en 2019). La délibération adoptée en décembre par le conseil municipal prévoit une exonération pour les locaux fermés en raison de l'état d'urgence sanitaire, ce qui est actuellement le cas depuis le début de l'année.

Répartition du produit des services, du domaine et loyers

K€	BP 2019	CA 2019	BP 2021	Evolution BP 2021/BP2019
<b>Stationnement sur voirie</b>	1 900	1 658	1 474	-22,4%
<b>Occupation du domaine public et concessions</b>	1 237	1 291	902	-27,1%
<b>Piscines et activités sportives</b>	460	460	215	-53,3%
<b>Crèches</b>	1 110	1 082	1 035	-6,8%
<b>Restauration scolaire-activités périscolaires</b>	1 420	1 338	1 195	-15,8%
<b>Animations dont animations séniors</b>	219	237	65	-70,3%
<b>Activités culturelles et de loisirs</b>	74	62	13	-82,4%
<b>Remboursement par les budgets annexes : mise à disposition de personnel</b>	565	524	435	-23,0%
<b>Remboursement par les budgets annexes : charges à caractère général</b>	190	159	140	-26,3%
<b>Remboursement autres organismes : charges à caractère général</b>	190	277	170	-10,5%
<b>Loyers</b>	635	684	400	-37,0%
<b>TOTAL</b>	<b>8 000</b>	<b>7 772</b>	<b>6 044</b>	<b>-24,5%</b>

Enfin, il est prévu dans ce budget primitif les recettes de fonctionnement récurrentes constituées par les atténuations de charges, notamment les remboursements de mise à disposition de personnel (400 K€), les recettes exceptionnelles pour l'essentiel des remboursements suite à des sinistres (200 K€), les travaux en régie (600 K€) et les reprises de provisions comptables (100 K€).

## 2) Les dépenses de fonctionnement

Evolution des dépenses par chapitre

K€	BP 2019	CA 2019	BP 2021	Evolution BP 2021/BP2019
<b>Charges à caractère général</b>	15 653	15 107	15 159	-3,2%
<b>Charges de personnel</b>	36 240	36 152	37 780	4,2%
<b>Participations et subventions hors subvention fêtes de Bayonne</b>	9 452	9 224	9 252	-2,1%
<b>Subvention au budget annexe des fêtes et Temporada</b>	950	1 147	950	0,0%
<b>Intérêts de la dette</b>	1 180	1 103	900	-23,7%
<b>Charges exceptionnelles et dépenses imprévues</b>	300	417	570	90,0%
<b>Sous-total dépenses de gestion</b>	<b>63 775</b>	<b>63 150</b>	<b>64 611</b>	<b>1,3%</b>
<b>Reversement de fiscalité</b>	302	379	322	6,6%
<b>Dotation aux provisions</b>	260	267	300	15,4%
<b>TOTAL</b>	<b>64 337</b>	<b>63 796</b>	<b>65 233</b>	<b>1,4%</b>

L'exercice 2019 constitue également l'année de référence pour les dépenses de fonctionnement.

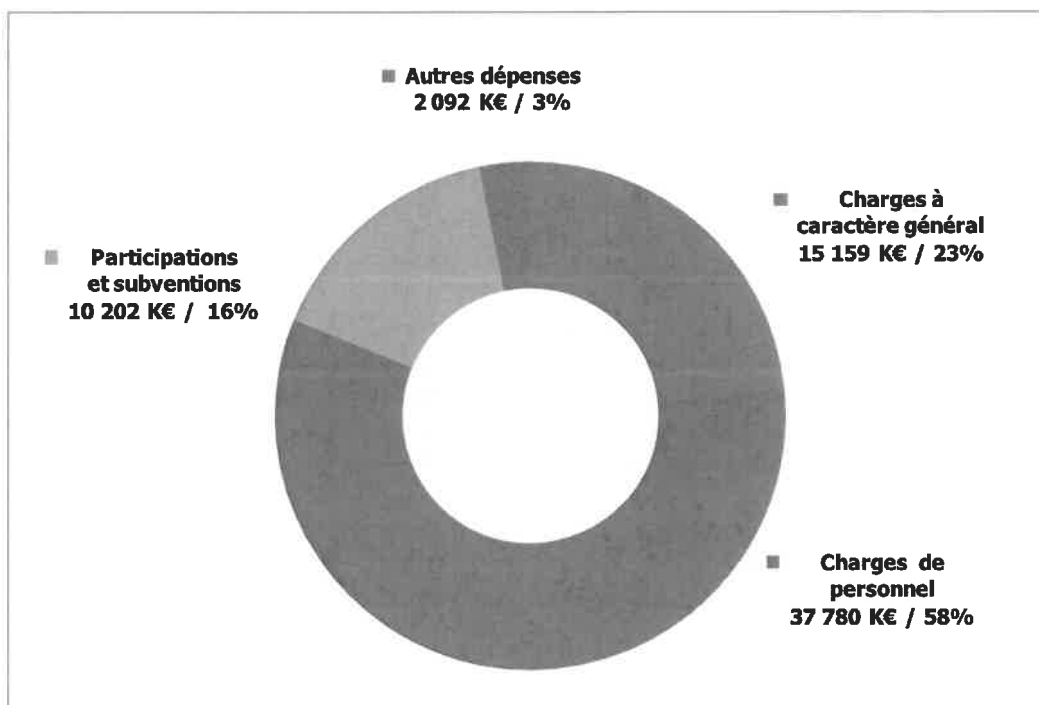
En effet, le budget primitif 2020 est atypique à plusieurs titres, avec des charges à caractère général en forte baisse, des charges exceptionnelles très élevées, ainsi que par l'absence de subvention au budget annexe "Fêtes et Temporada" du fait de l'annulation des Fêtes des Bayonne 2020.

Au total, les dépenses de fonctionnement représentent 65 233 K€ au budget primitif 2021 contre 64 337 K€ au budget primitif 2019, soit une évolution globale de 1,4 %, tout à fait maîtrisée et conforme à la trajectoire présentée dans le rapport des orientations budgétaires.

La progression des dépenses ressort à 937 K€, avec une évolution de la masse salariale de 1 540 K€, contrebalancée par une baisse des charges à caractère général de 500 K€, une baisse des participations et subventions de 200 K€, ainsi qu'une baisse substantielle des intérêts de la dette, d'environ 300 K€ (ces évolutions sont commentées ci-après).

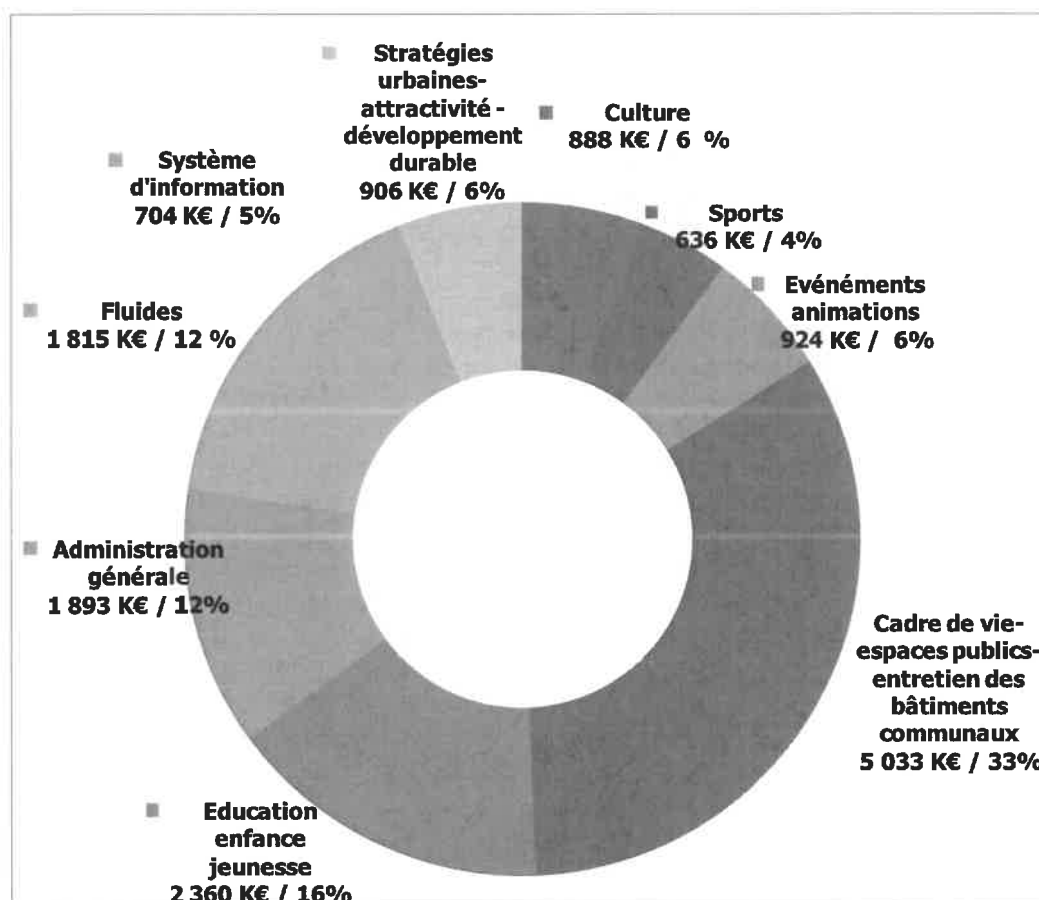
Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre





a) Les charges à caractère général

Répartition en structure du chapitre 011 suivant les principaux domaines d'intervention



Les charges à caractère général (15,16 M€) baissent globalement de 3,2 % entre le budget primitif 2019 et le budget primitif 2021.

Les interventions des services techniques, qui regroupe la propreté urbaine, l'entretien des espaces publics et du patrimoine communal, notamment les bâtiments, représentent le premier poste des charges à caractère général (5 033 K€). Ce poste est stable depuis 2019 grâce à une optimisation constante de la gestion.

Le budget consacré à la Culture (888 K€) regroupe les crédits de fonctionnement des médiathèques, du musée Bonnat-Helleu, les activités et spectacles proposés par la Ville (Dimanche en musique, Paséo,...), ainsi que l'animation du Label Ville d'Art et d'histoire. Ces crédits progressent de 5 % entre 2019 et 2021 sous l'effet notamment du renforcement des mesures de sécurité pour les œuvres du musée Bonnat-Helleu.

Le budget alloué à l'Éducation, à l'enfance et à la jeunesse (2 360 K€) est stable. Ce budget est consacré pour 1 960 K€ au fonctionnement des écoles dont 1 571 K€ pour la restauration scolaire, pour 300 K€ au fonctionnement des crèches et pour 100 K€ à l'animation jeunesse.

Les charges à caractère général relative à l'attractivité, la communication, les stratégies urbaines et le développement durable sont relativement stables, elles représentent 906 K€ au BP 2021. Ce budget comporte notamment les études relatives à l'urbanisme, aux actions engagées dans le cadre du programme Action cœur de ville, du PNRQAD et de l'OPAHRU, ainsi que toutes les interventions de la mission développement durable, qui totalisent près de 200 K€.

Deux domaines d'intervention voient en revanche leur volume budgétaire impacté par les effets de la crise sanitaire.

Il s'agit tout d'abord du budget consacré aux Sports : il s'élève à 636 K€, en baisse de 16 % par rapport au budget primitif 2019, du fait de l'ouverture très restreinte des équipements sportifs (notamment aquatiques), et de l'annulation de diverses manifestations.

Pour le budget consacré à l'événementiel et aux manifestations, l'impact est encore plus marqué. Il baisse par rapport au BP de 19 %, soit 200 K€, en lien avec l'annulation d'animations et d'événements ou la réduction de leur périmètre.

Les dépenses dites d'administration générales regroupent les dépenses communes qui ne peuvent être ventilées dans les autres secteurs d'intervention. Elles représentent 1 893 K€ en 2021, soit une baisse de 4,7 % par rapport à 2019. On y retrouve notamment pour l'essentiel les assurances (400 K€), les loyers (316 K€), les impôts et taxes (150 K€), les dépenses liées aux ressources humaines hors masse salariale (347 K€ pour les missions, formations, prestations).

Les charges de fluides sont également maîtrisées, ce poste conséquent des charges à caractère général (12 %) diminuant de 0,8 % entre le BP 2019 et le BP 2021.

#### b) Les charges de personnel

La masse salariale progresse de 2,4 % entre le budget primitif 2020 et le budget primitif 2021.

Cette progression est fortement liée au glissement vieillesse technicité qui représente 470 K€. Il faut noter également l'inscription de 60 K€ au titre de la nouvelle indemnité de précarité, mise en place pour la fonction publique depuis le 1er janvier 2021.

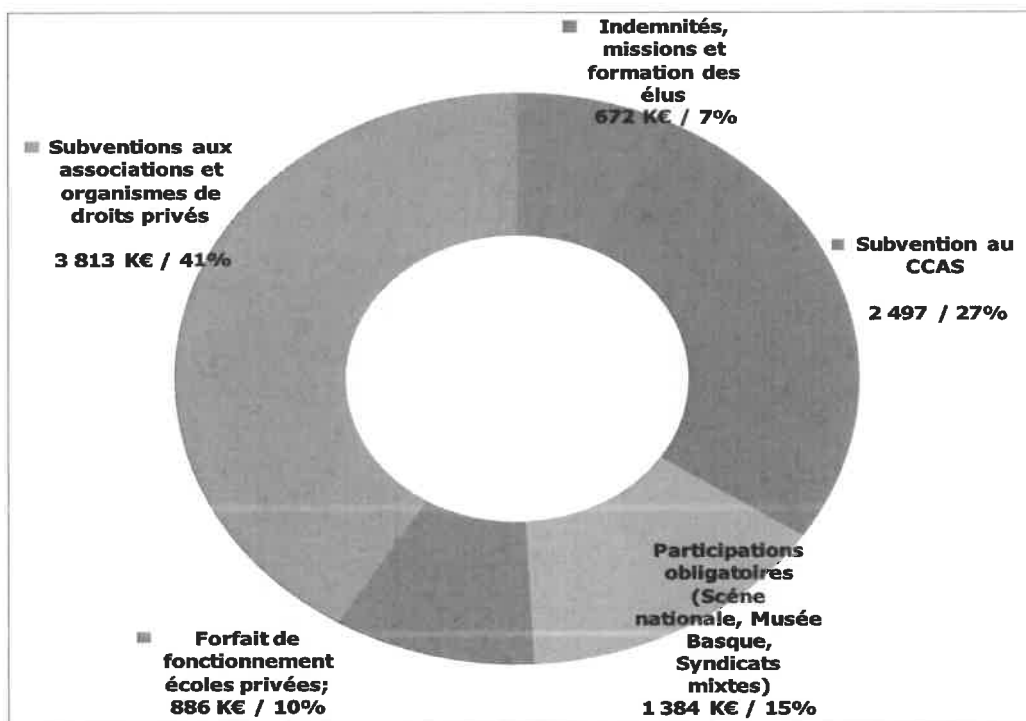
Les charges variables, telles que les heures supplémentaires, les vacances ou le recours aux personnels extérieurs, réduites en 2020 du fait de la baisse d'activité, retrouvent un niveau normal en 2021, incluant notamment 170 K€ pour les fêtes de Bayonne (montant refacturé au budget annexe dédié).

Enfin, le renforcement de l'action sociale se traduit par une augmentation de 25 K€ du budget qui lui est consacré, le forfait mobilité représente un budget de 10 K€, l'organisation des élections régionales et départementales nécessite l'inscription de 51 K€, la cotisation au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), qui avait été suspendue en 2020, est de l'ordre de 30 K€.

### c) Les subventions et participations

Le chapitre des subventions et participations représente globalement 9 252 K€ au budget primitif 2021, montant identique à celui constaté au compte administratif 2019.

Détail du chapitre des charges de gestion courante



La subvention au Centre communal d'action social représente 2 497 K€. Ce financement est stable par rapport à 2020, mais il faut noter qu'à périmètre équivalent, c'est-à-dire hors animations seniors (y compris le foyer Jaureguiberry) qui ont été transférées depuis 2018 à la Ville, la subvention de la Ville au CCAS est passé de 2 M€ en 2011 à 2,5 M€ en 2021, soit une progression de 25 % en 10 ans.

La subvention 2021 permettra notamment au CCAS de renforcer en 2021 ses actions contre la précarité, avec notamment le développement de l'épicerie socio-éducative pour accompagner davantage de familles, la mise en place d'un service de sous-location destiné aux personnes suivies par le service RSA (en partenariat avec le bailleur social Habitat Sud Atlantique), le maintien d'une enveloppe majorée pour les aides et secours (les crédits correspondants avaient été abondés en 2020 du fait de la crise sanitaire).

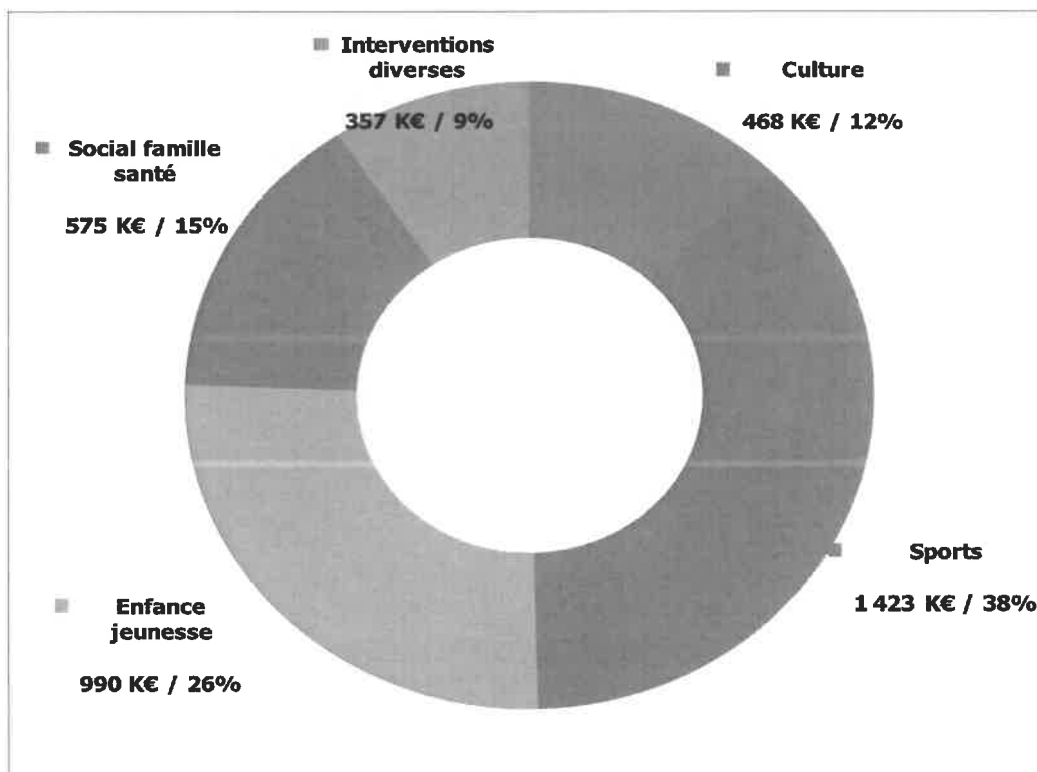
Les participations obligatoires aux organismes dont la Ville est membre représentent 1 384 K€, dont 550 K€ pour le Syndicat mixte du musée Basque (participation augmentée de 75 K€ en 2019). La participation à la Scène nationale Sud Aquitain est reconduite pour 466 K€, elle a également été réévaluée de 40 K€ depuis deux ans.

La Ville est également membre du syndicat mixte Txakurrak (86 K€), du syndicat intercommunal de la Nive maritime (32 K€) et participe à la prise en charge des frais de scolarité des élèves bayonnais pour les classes à horaires aménagés du conservatoire Maurice Ravel (132 K€).

Le budget de la caisse des écoles est reconduit au niveau de 2019, soit 25 K€.

Le poste principal est celui des subventions allouées aux associations et clubs sportifs, qui représente 3 813 K€, montant équivalent à celui de 2019. Le maintien de cette enveloppe constitue un effort significatif de la Ville en faveur du monde associatif et du rugby professionnel, motivé par le rôle essentiel des nombreuses associations dans l'animation de la Ville.

Répartition des subventions suivant les secteurs d'intervention.



L'enveloppe de 1 423 K€ consacrés au sport comprend d'une part les subventions aux associations sportives proprement dites (773 K€) et, d'autre part, la participation financière apportée à la SASP Aviron Bayonnais (650 K€).

Les subventions allouées au titre de l'enfance et de la jeunesse (990 K€) comprennent essentiellement la subvention pour le patronage laïque des petits bayonnais (385 K€) ainsi que les subventions aux Maisons de la vie citoyenne (500 K€). Pour le volet social enfance famille, le total de 575 K€ regroupe notamment les subventions aux crèches associatives (467 K€).

Concernant les subventions au bénéfice de la Culture, 169 K€ sont destinés à l'expression musicale, lyrique et chorégraphique, 80 K€ aux arts plastiques, 166 K€ au théâtre et au cinéma, 53 K€ à l'action culturelle et aux autres activités artistiques.

Les interventions diverses comprennent notamment les subventions au titre du développement durable et des contrats de ville, la subvention au comité d'action sociale du personnel de la Ville (82 K€) et la subvention à l'Office de commerce de Bayonne (114 K€).

Par ailleurs, la Ville prendra en charge une partie des frais relatifs à l'organisation des spectacles de Lauga côté scène programmés au second semestre 2021, tel que prévu dans la convention avec l'office du tourisme (40 K€).

Le forfait de fonctionnement aux écoles privées est reconduit à hauteur de 886 K€, ce financement comprenant également les subventions (115 K€) pour la mise en œuvre du dispositif du service de restauration scolaire municipal dans ces établissements.

Enfin, ce chapitre comporte les indemnités de mission et de formation des conseillers municipaux pour un montant de 672 K€.

#### d) Les intérêts de la dette

Les intérêts de la dette sont passés de 1 103 K€ en 2019 à 900 K€ au budget primitif 2021, soit une baisse de près de 24 %.

La Ville continue de bénéficier du contexte de taux actuel. Sur l'encours de dette à taux variable, ceux-ci étant négatifs, la Ville ne paie que les marges bancaires. Quant aux taux fixes, pour les contrats d'emprunt signés par la Ville depuis 2019, ils se situent aux alentours de 0,5 %. Le taux moyen de la dette de la Ville a ainsi diminué sensiblement ces dernières années, passant de 1,58 % en 2020 à 1,37 % en 2021.

#### e) Les autres dépenses de fonctionnement

Les dépenses exceptionnelles sont inscrites pour 570 K€, incluant les mesures qui permettent de faire face à la crise sanitaire (centre de vaccination, achats de masques, produits et matériel, nettoyage, sécurisation des sites, filtrages...) pour 230 K€.

Le reversement de fiscalité de 322 K€ comprend le reversement de taxe de séjour à l'Office de tourisme de Bayonne pour 287 K€, en augmentation de 40 K€ pour compenser la perte de ressources propres de l'office liés à la crise sanitaire, et comprend également pour 35 K€ le reversement de la taxe de séjour départementale collectée par la Ville.

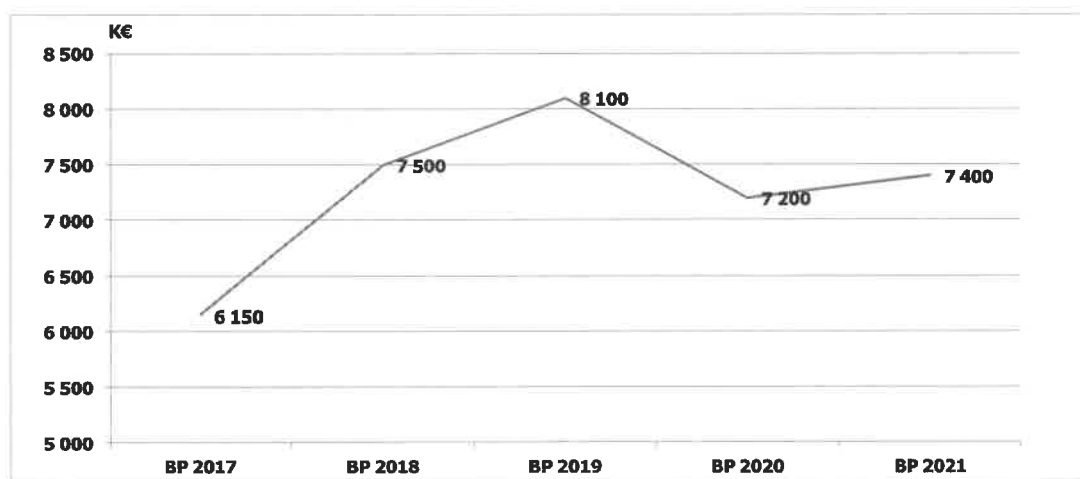
### 3) La chaîne de l'autofinancement

K€	BP 2019	CA 2019	BP 2021
<b>Recettes de fonctionnement</b>	72 415	74 382	72 652
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	64 337	63 796	65 233
<b>Autofinancement brut prévisionnel</b>	<b>8 078</b>	<b>10 586</b>	<b>7 419</b>
<b>Capital de la dette</b>	6 823	6 755	6 500
<b>Autofinancement net prévisionnel</b>	<b>1 255</b>	<b>3 831</b>	<b>919</b>

L'autofinancement brut prévisionnel ressort à 7 419 K€ au BP 2021. Ce montant largement supérieur au remboursement du capital de la dette permet de dégager un autofinancement net prévisionnel de 919 K€.

Il convient de rappeler que l'autofinancement brut effectivement constaté au compte administratif est systématiquement plus élevé que celui affiché au budget primitif, par le fait des taux de réalisations (généralement 98 % pour les dépenses et plus de 100 % pour les recettes). Il devrait donc se situer au-delà de 8 M€ au compte administratif 2021, en ligne avec la projection retenue dans le cadre des orientations budgétaires.

Evolution de l'autofinancement brut au BP depuis 2017



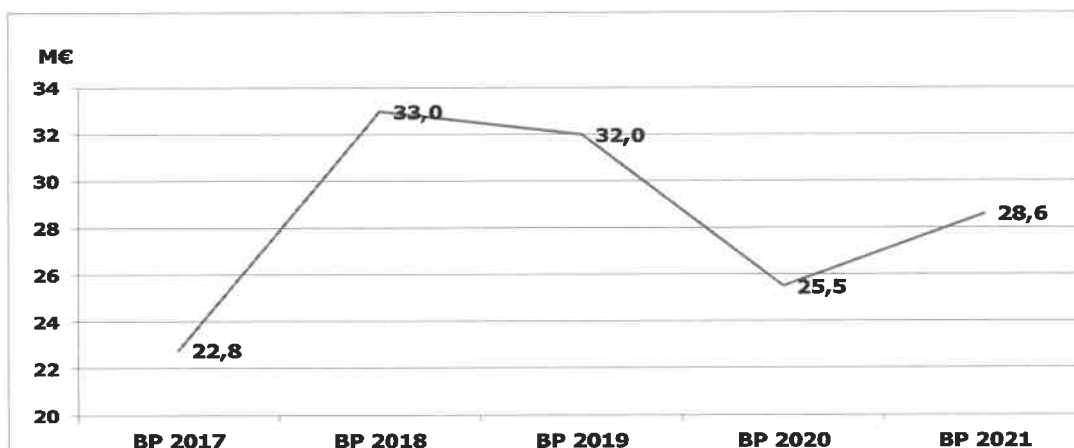
L'autofinancement brut au budget primitif s'est relevé progressivement à compter de 2018, avec la fin de la baisse de la Dotation globale de fonctionnement. Après un net recul en 2020, du fait de la contraction des recettes de fonctionnement liée à la crise sanitaire, il retrouve cette année son niveau de 2018.

## II La section d'investissement

### 1) Les investissements

Les dépenses d'investissements au budget primitif 2021 se situent à 28 M€, ou 28,6 M€ en y intégrant les travaux "en régie" (opérations réalisées par les services municipaux).

Evolution des dépenses d'investissement au budget primitif.



Le montant proposé au BP 2021 se situe exactement dans la moyenne des dépenses d'investissement inscrites lors des budgets primitifs précédents (28,4 M€). La courbe 2017-2019 est classique, avec une réalisation plus conséquente des opérations d'investissement en fin de mandat, après aboutissement des études et des démarches préalables. L'investissement 2020 a été impacté à la fois par un vote tardif du budget (juillet 2020), suite aux élections municipales de juin, et un confinement durant lequel les chantiers étaient à l'arrêt.

Les principales opérations d'investissements, dites « grands projets », sont réparties suivant la culture et le patrimoine, le sport, l'éducation, l'aménagement et la gestion de l'espace.

Il convient de souligner qu'à l'occasion de ce budget primitif, certaines de ces opérations basculent en gestion d'autorisations de programme et crédits de paiement en 2021. Ces autorisations de programme font l'objet d'un rapport spécifique concomitant au vote du budget primitif, hormis l'AP du musée Bonnat-Helleu qui a été votée lors de la séance du conseil du 12 février 2021. Les travaux du musée Bonnat-Helleu, suite à l'attribution des marchés de travaux, devraient représenter 5 500 K€ de crédits de paiement en 2021.

Pour les autres opérations gérées en autorisations de programmes, les montants inscrits au budget primitif 2021 correspondent à la tranche annuelle des crédits de paiement nécessaires pour couvrir les montants à décaisser en 2021. Il s'agit de la médiathèque du centre-ville (250 K€), de l'aménagement du pôle musique amplifiée des remparts de Mousserolles (1 600 K€), de l'extension de l'école du Prissé (500 K€), de l'AB Campus (550 K€), du réaménagement du secteur de la Poterne (700 K€) et du plan vélo (850 K€).

Concernant les autres grands projets, les montants inscrits sont destinés à engager la tranche annuelle. Dans le domaine de la Culture, la fin des travaux du centre

d'interprétation du patrimoine représente 300 K€. Il s'agit également du lancement des opérations de restauration des œuvres du musée Bonnat-Helleu (980 K€).

Pour ce qui est du sport, la Ville versera le solde de la subvention à la SASP Aviron Bayonnais pour la reconstruction de la tribune Est du stade Jean Dauger (600 K€). Les travaux de la salle de réception du rugby amateur de la Floride se poursuivront pour 450 K€.

Dans le domaine de l'Éducation, la Ville interviendra en co-maîtrise d'ouvrage de la cité scolaire Jean-Jacques Rousseau pour la partie Ikastola pour 600 K€.

La Ville continue également d'investir pour l'aménagement des espaces publics avec l'aménagement de la place Pasteur (350 K€), les parcours découverte (250 K€), l'aménagement du quai des corsaires (800 K€) et l'aménagement des Berges de l'Adour (400 K€).

Outre ces grands projets, le budget comprend un programme d'investissement d'entretien et d'amélioration substantiel, doté de 5,51 M€, dont 2,9 M€ pour le patrimoine bâti et 2,6 M€ pour les espaces publics. La liste complète des opérations est fournie en annexe au document budgétaire.

Dans le domaine de l'urbanisme, la politique de réhabilitation de l'habitat en centre-ville continue de mobiliser des crédits importants : 1,2 M€ sont inscrits pour subventionner les bailleurs sociaux dans le cadre du programme de rénovation des quartiers dégradés (PNRQAD) et 800 K€ sont prévus au titre des subventions aux propriétaires et de l'OPAH-RU.

Par ailleurs, une enveloppe de 1,2 M€ est prévue pour les acquisitions foncières, notamment pour permettre l'aménagement du chemin de Laharie (350 K€), conclure l'achat du terrain dit du « Vigilant » à usage de jardin public (220 K€), ou encore une opération de revente à Domofrance rue Port-Neuf (300 K€ en dépenses et en recettes).

A noter également que l'annuité 2021 à verser à l'Établissement public foncier Pays Basque pour le portage des opérations foncières s'élève à 750 K€.

Enfin, les investissements dans le système d'information restent conséquents : les crédits proposés sont de 1,4 M€, dont 500 K€ destinés à mettre en place un plan de continuité et de reprise d'activité en cas d'incident majeur sur ses serveurs.

Le remboursement du capital de la dette représente 6,5 M€.

## 2) Le financement des investissements.

Outre l'autofinancement net évoqué plus haut (885 K€), le financement des 28,6 M€ d'investissement est assuré par :

Le fonds de compensation de la TVA calculé sur les investissements réalisés en 2020 :  
2 800 K€

La taxe d'aménagement : 500 K€

Les amendes de police : 600 K€



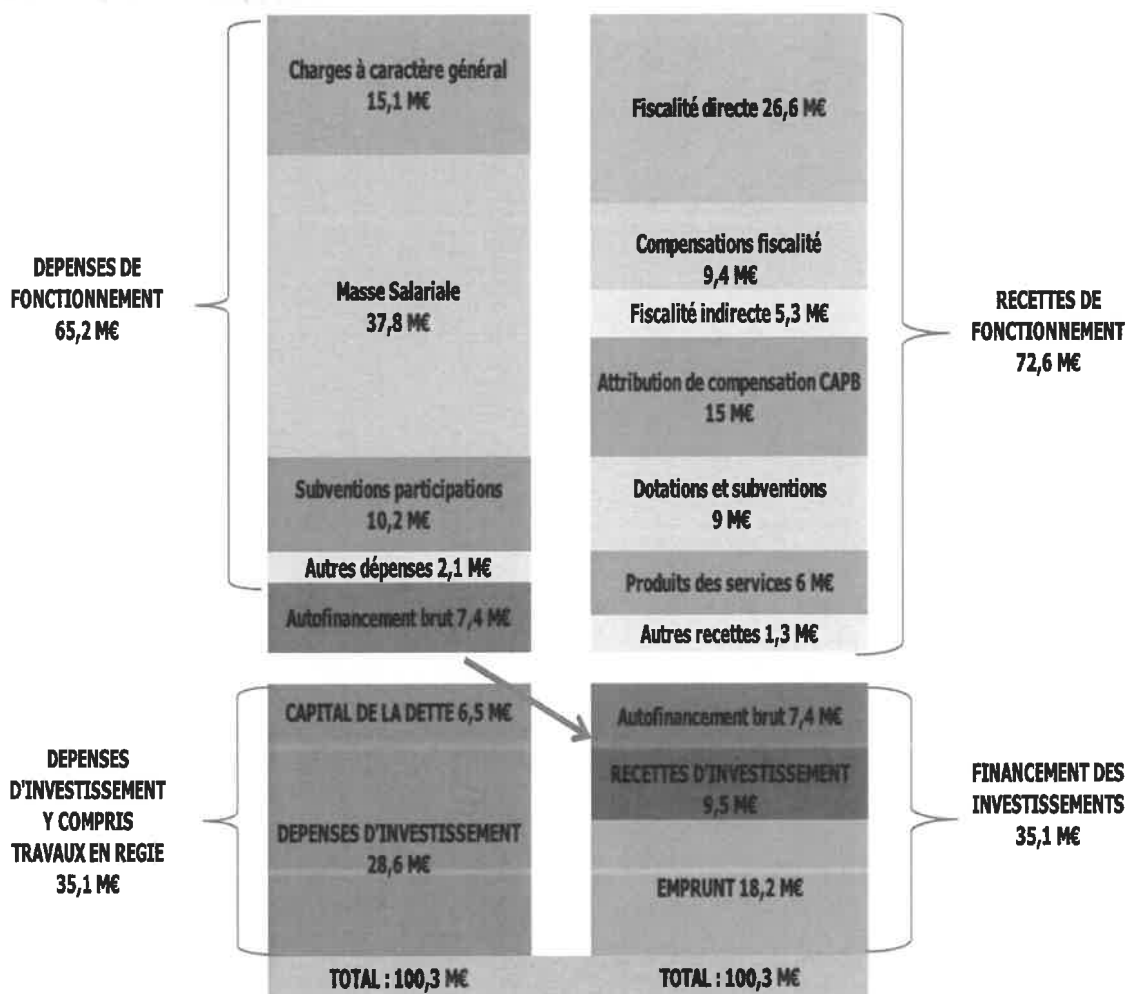
Les subventions reçues au titre des opérations d'investissement : 2,2 M€ au total, incluant notamment le musée Bonnat-Helleu (883 K€), le plan vélo (583 K€), le réaménagement du secteur de la Poterne et de la place Pasteur (242 K€), l'OPAHRU (165 K€), et le solde de l'opération Loustaouanou Pinède (151 K€).

Les cessions immobilières : 3,3 M€

Le recours à l'emprunt : 18,2 M€ (montant théorique nécessaire à l'équilibre budgétaire).

Au total, le budget primitif 2021 s'équilibre à 100,3 M€ en dépenses et en recettes, toute sections confondues.

Schéma de l'équilibre du budget primitif 2021 (hors opérations budgétaires d'ordre)



En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2021 du budget principal, présenté dans le document ci-annexé, par nature et par chapitre.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à la majorité**

Votes contre : 10, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD, M. ESTEBAN, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire  
Marc Wittenberg  
Directeur général des services

